

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2021 - 10 - 15

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAudeau, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Autorisation d'engagement des dépenses
d'investissement préalablement
au vote du budget 2022**

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

A l'issue de l'exercice 2021, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer les factures arrivant avant le vote du budget primitif 2022 : les Restes à Réaliser.

A l'inverse, il se peut qu'il soit nécessaire d'engager et mandater avant le vote du budget primitif, certaines dépenses d'investissement non prévues dans les Restes à Réaliser.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

⇒ **Budget Principal :**

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	350 000,00 €	87 500,00 €
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 000,00 €	11 250,00 €
OP 105 - Poteaux incendie	50 276,00 €	12 569,00 €
OP 108 - SCOT	10 000,00 €	2 500,00 €
OP 111 - Siège administratif	864 541,00 €	216 135,25 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	253 030,00 €	63 257,50 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	4 129 533,00 €	1 032 383,25 €
OP206 - Sentiers Cyclables Littoral	1 376 566,00 €	344 141,50 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	2 660 457,00 €	665 114,25 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	183 000,00 €	45 750,00 €
OP 303 - Complexe aquatique et culturel	529 248,82 €	132 312,21 €
OP 401 - Salle de Gymnastique	15 000,00 €	3 750,00 €
OP 402 - Stand de Tir	3 500,00 €	875,00 €
OP 403 - salle de Judo	16 000,00 €	4 000,00 €
OP 405 - Equipements annexes au Lycée	6 158 000,00 €	1 539 500,00 €
OP 501 - Multi accueil multi sites	69 617,00 €	17 404,25 €
OP503 - Centre de loisirs BREM BRETIGNOLLES	6 000,00 €	1 500,00 €
OP 504 - Centre de loisirs COËX	17 012,00 €	4 253,00 €
OP 505 - Centre de loisirs SAINT HILAIRE DE RIEZ	5 000,00 €	1 250,00 €
OP 703 - Cordon dunaire	772 162,00 €	193 040,50 €
OP 710 - Barrage du Gué Gorand	9 000,00 €	2 250,00 €
OP 711 - Défense contre la mer - Travaux d'urgence	300 000,00 €	75 000,00 €
OP 713 - Dignes ISC (Intéressant la Sécurité Civile)	132 863,00 €	33 215,75 €
OP 717 - Quai GORIN	31 506,00 €	7 876,50 €
OP 720 - Eaux Pluviales	2 010 645,00 €	502 661,25 €
OP 899 - Golf	30 000,00 €	7 500,00 €
OP 951 - Villa Grosse Terre	100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 4541 - Tx effectués d'office pour compte de tiers	506 400,00 €	126 600,00 €
□ 45411 - Cordon dunaire	46 400,00 €	11 600,00 €
□ 45412 - digue du Fenouiller	90 000,00 €	22 500,00 €
□ 45414 - enrochement	300 000,00 €	75 000,00 €
□ 45415 - digues ISC	70 000,00 €	17 500,00 €
Chapitre 4581 - Tx effectués pour compte de tiers	409 600,00 €	102 400,00 €
□ 458110 - DCM Brétignolles Sur Mer	189 600,00 €	47 400,00 €
□ 45412 - DCM Saint Gilles Croix de Vie	157 000,00 €	39 250,00 €
□ 45415 - DCM Saint Hilaire de Riez	63 000,00 €	15 750,00 €
TOTAL GENERAL	21 143 956,82 €	5 285 989,21 €

⇒ Budget Annexe Pépinière d'entreprises :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	90 000,00 €	22 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 110 000,00 €	277 500,00 €
TOTAL GENERAL	1 200 000,00 €	300 000,00 €

⇒ Budget Annexe REOMI :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	3 473 685,00 €	868 421,25 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 573 514,12 €	893 378,53 €
TOTAL GENERAL	7 047 199,12 €	1 761 799,78 €

⇒ Budget Annexe ASSAINISSEMENT :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	118 938,00 €	29 734,50 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	3 111 584,00 €	777 896,00 €
TOTAL GENERAL	3 230 522,00 €	807 630,50 €

⇒ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Chapitre 041 - opérations d'ordre à l'intérieur de la section	500 000,00 €	125 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisation incorporelles	128 754,00 €	32 188,50 €
Chapitre 21 - Immobilisation incorporelles	613 891,00 €	153 472,75 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	7 635 923,00 €	1 908 980,75 €
TOTAL GENERAL	8 878 568,00 €	2 219 642,00 €

⇒ Budget Annexe PORTS :

Chapitre ou opération	Crédits votés en 2021	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
Opération 100 - port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie	1 500 000,00 €	375 000,00 €
TOTAL GENERAL	1 500 000,00 €	375 000,00 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu les crédits inscrits au Budget 2021 en section d'Investissement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, telles que présentées au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 08 DEC. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 08 DEC. 2021

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.